

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} avril 2019, à 20 h.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Présentation des jeunes athlètes de Montmagny ayant participé aux Jeux du Québec

M. Jessy Croteau présente les jeunes athlètes qui ont participé aux Jeux du Québec.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2019-120

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que présenté.

3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 27 mars 2019

4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars et des séances extraordinaires des 25 et 28 mars 2019

2019-121

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars et des séances extraordinaires des 25 et 28 mars 2019. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

5 Dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme des 26 février et 19 mars 2019

2019-122

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De prendre acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 février et du 19 mars 2019 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues auxdits procès-verbaux.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

6 Acceptation des conditions de renouvellement du contrat d'assurance municipal avec la MMQ

2019-123

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adhéré au regroupement mis sur pied par La Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'assurances collectives a été octroyé en 2018 par l'intermédiaire de la MMQ à l'assureur Goupe Ultima inc., via un processus d'appel d'offres public pour une période de 5 ans;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les conditions, taux et autres termes proposés par la compagnie d'assurance Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

D'autoriser le paiement de la somme de 148 359,00 \$ représentant les différentes primes reliées à la couverture d'assurance pour la Ville de Montmagny;

D'autoriser la greffière à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution au Groupe Ultima inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

7 Paiement d'un montant de 28 200 \$ à la SDEM inc. – Embauche d'une ressource à titre de chargée de projet pour les fêtes du 375e

2019-124

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'amender la résolution de la subvention d'opérations à la Société de développement économique de Montmagny inc. pour l'augmenter de 28 200\$, montant qui proviendra de l'excédent financier cumulé affecté pour les fêtes du 375^e (59-131-14-000).

De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc., au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Autorisation de paiement au Festival de l'Oie Blanche - Versement - Édition 2019

2019-125

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration du Festival de l'Oie Blanche de verser un montant différent pour la première tranche de la subvention prévue pour l'année 2019 soit le 1^{er} avril, tout en respectant la subvention annuelle totale;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement de la subvention d'opération de 22 000\$, le 1^{er} avril 2019, à titre de premier versement pour l'édition 2019 du Festival de l'Oie Blanche à venir et la somme de 3 000 \$ pour le deuxième versement prévu à la date de l'entente, soit le 1^{er} août 2019.

De préciser au conseil d'administration du Festival de l'Oie Blanche que toutes les autres clauses de l'entente signée en 2018 demeurent valides.

De transmettre copie de la présente résolution à Festival de l'Oie Blanche inc. de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2019-126

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 60 \$, selon les modalités et pour l'activité ci-après décrite et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny	Achat de 3 cartes - Activité de financement - Souper spaghetti - Le 8 avril 2019 à Montmagny	02-110-00-351	60 \$

D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés à l'activité, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02 110-00-311.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Affectation d'un employé col bleu au Service des travaux publics et des infrastructures

2019-127

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage interne suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols bleus pour combler un poste;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'affecter Monsieur Dany Simard, occupant actuellement le poste de « Préposé aux équipements récréatifs 8 mois » et le poste de « Préposé général aux travaux publics 4 mois », au poste de « Préposé général aux travaux publics » aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny; ladite affectation prenant effet lorsque la saison de glace à l'aréna sera terminée.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Dany Simard, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

11 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec la Caisse populaire Desjardins de Montmagny – Terrain de tennis Desjardins et terrain multisport Laprise

2019-128

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le Maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente avec la Caisse populaire Desjardins de la MRC de Montmagny établissant les conditions et modalités liées à l'achat de visibilité dans le cadre du plan de commandites élaboré pour les terrains de tennis Desjardins et le terrain multisport Laprise.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Autorisation de signature - Entente pour le partage d'une ressource commune en application de règlements municipaux

2019-129

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite adhérer à l'entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'entente actuellement en vigueur peut être modifiée, mais par contre, comme celle-ci date de 2016, il serait opportun de la remettre à jour;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Montmagny accepte l'adhésion de la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud à la nouvelle entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement aux municipalités participantes.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny.

13 Autorisation de signature – Consentement à la cession de contrat avec Gaudreau Environnement inc.

2019-130

CONSIDÉRANT que la Ville a un contrat de collecte de transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables avec Gaudreau Environnement inc.;

CONSIDÉRANT que Gaudreau Environnement inc. et GFL Environnement Inc. ont l'intention de conclure une entente prévoyant la vente à GFL Environnement Inc. de la quasi-totalité des actifs de Gaudreau Environnement inc. utilisés dans le cadre de ses activités de collecte, gestion et de recyclages de déchets solides;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, Gaudreau Environnement inc. est tenu d'obtenir le consentement de la Ville à une cession de l'entente qui lie les deux parties;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les documents permettant la cession du contrat entre la Ville de Montmagny et Gaudreau Environnement inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables puisque cette entreprise prévoit une vente de ses actifs à GFL Environnement Inc.

De transmettre copie de la présente résolution à Gaudreau Environnement inc., à GFL Environnement Inc., à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Renouvellement de l'entente tripartite avec la SHQ et Les Logements Côte-du-Sud inc. - Programme de supplément au loyer AccèsLogis

2019-131

CONSIDÉRANT l'échéance au 1er juillet 2019 de l'entente intervenue entre la Société d'Habitation du Québec, Les Logements Cote du Sud inc. et la Ville de Montmagny concernant l'octroi et la gestion du Programme de supplément au loyer ACCÈSLOGIS destiné aux bâtiments sis aux 48 à 86, chemin des Poirier à Montmagny;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler cette entente pour une période de cinq ans;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer la participation financière de la Ville de Montmagny au Programme de supplément au loyer ACCÈSLOGIS découlant de l'entente signée liant la Société d'Habitation du Québec, Les Logements Cote du Sud inc. et la Ville de Montmagny, soit le programme applicable aux unités de logements situées aux 48 à 86 chemin des Poirier à Montmagny. Cette entente étant ainsi renouvelée et valide pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis, le cas échéant, pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec, à Les Logements Cote du Sud inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Amendement à la résolution 2018-400 - Autorisation au 6e Régiment d'artillerie de campagne - Droit de Cité - Le 5 mai 2019

2019-132

CONSIDÉRANT la demande du 6e Régiment d'artillerie de campagne de tenir son Droit de cité dans la Ville de Montmagny dans le cadre de son 120^e anniversaire de fondation le 5 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est d'accord avec la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a obtenu les détails du parcours concernant l'autorisation du domaine public.

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'amender la résolution 2018-400 concernant l'autorisation pour le 5 mai 2019 au 6^e Régiment d'artillerie de campagne, Droit de cité, afin de préciser et de permettre l'occupation du domaine public selon le parcours et les heures transmis à la Ville et qui font partie intégrante de la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution au 6^e Régiment d'artillerie de campagne, à la Sûreté du Québec, à l'adjointe à la mairie et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

16 Utilisation du domaine public - Tour du Silence 2019 - Le 15 mai 2019

2019-133

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Tour du Silence d'être autorisé à passer dans la Ville lors de son événement le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un convoi afin d'assurer la sécurité des cyclistes selon le trajet fourni par l'organisme;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le passage des cyclistes du Tour du Silence sur les routes de la Ville de Montmagny le 15 mai 2019 entre 18 h et 20 h selon le tracé déposé.

De transmettre copie de la présente résolution à l'organisateur du Tour du Silence de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

17 Utilisation du domaine public - Autorisation à Autos Antiques Montmagny – Le 14 juillet 2019

2019-134

CONSIDÉRANT que l'organisme Autos antiques Montmagny désire présenter l'édition 2019 de son exposition annuelle de voitures antiques sur le site du Centre des Migrations, propriété de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que l'organisme prévoit exiger un prix d'entrée sur le site pour la visite de l'exposition;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite également l'autorisation d'y vendre des boissons alcoolisées et offrir un service de restauration rapide de type cantine de rue, communément appelée « Food Truck »;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Autos antiques Montmagny à présenter, le dimanche 14 juillet 2019, son exposition annuelle de voitures antiques sur le site du Centre des Migrations, soit sommairement sur une bande de terrain située au sud de la piscine Pointe-aux-Oies et à l'ouest du Centre des Migrations, et à exiger un droit d'accès pour l'événement. Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme soit doté des couvertures d'assurances nécessaires, à ce qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables pendant la durée de l'événement et à ce qu'il remette le site en bon état après l'événement. Cette utilisation du domaine public est également valide le samedi 13 juillet pour permettre la préparation du site.

Que l'organisme soit seul responsable de toute infraction constatée dans le cadre de l'usage du site.

D'autoriser également la vente de bière et de boissons alcoolisées sur le site du Centre des Migrations pendant l'événement, aux conditions suivantes :

- obtention de tous les permis requis;
- affiches publicitaires discrètement installées;
- bière et autres boissons servies dans des verres de plastique;
- identification claire de la délimitation du périmètre où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors du site.

De permettre la présence sur le site pendant l'événement d'une cantine de rue, communément appelée «Food Truck». Le demandeur devra ainsi s'assurer d'obtenir auprès du Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme de la Ville tout certificat requis, le cas échéant, pour l'exploitation de ce type de commerce temporaire.

D'autoriser le demandeur à installer de la signalisation promotionnelle et directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant l'événement et quelques jours précédant l'évènement. Ladite autorisation est toutefois accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'évènement.

De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et à la Sûreté du Québec de même qu'au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

18 Demande d'aide financière - Célébrations de la Fête Nationale - Les 23 et 24 juin 2019

2019-135

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'aide financière auprès de Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation et la présentation d'activités à Montmagny les 23 et 24 juin 2019 dans le cadre de la Fête nationale.

De transmettre copie de la présente résolution à Mouvement national des Québécois et Québécoises de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

19 Demande d'aide financière - Remplacement Ponceau Léo-6 - Réfection pavage chemin St-Léon

2019-136

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jeesy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de la Ville de Montmagny autorise l'ingénieure coordonnatrice à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'aide financière au volet «Accélération des investissements sur le réseau routier local» pour les travaux de remplacement du Ponceau Léo-6 et la réfection du pavage du chemin St-Léon et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

20 Adjudication de contrat - Matériaux d'aqueduc et d'égouts - Chemin des Poirier

2019-137

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la réalisation du projet de prolongement des infrastructures du chemin des Poirier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, quatre fournisseurs ont présenté une offre, soit JuHoule Ltée, Emco Corporation, Wolseley Canada inc. et Réal Huot inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Emco Corporation le contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet de prolongement du chemin des Poirier, au prix de 57 242,05 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

Que les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Emco Corporation de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

21 Adjudication de contrat - Lignage de rues – Années 2019, 2020 et 2021

2019-138

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de lignage de rues sur le territoire de la Ville de Montmagny pour l'année 2019, avec possibilité de deux années de prolongation du contrat;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, six soumissionnaires ont présenté une offre, soit Lignco Sigma inc., 9222-5093 Québec inc. (Permaligne), 9316-4549 Québec inc. (Multilignes de l'Est), Marquage et Traçage du Québec inc., Lignes-Fit inc. et Durand Marquage et ass. inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Durand Marquage et ass. inc. le contrat pour l'exécution de travaux de lignage de rues sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant l'année 2019, au prix de 14 037,76 \$, taxes incluses, selon la quantité totale estimée de 64 600 mètres linéaires et avec possibilité de deux années d'option, conformément à la soumission déposée par cette entreprise. La soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Durand Marquage et ass. inc., au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

22 Adjudication de contrat - Fourniture de diesel et d'essence sans plomb – Années 2019-2021

2019-139

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de carburants pendant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021 pour les besoins de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté des offres, soit Énergies Sonic inc. et Paquet et Fils Ltée;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Energies Sonic inc. le contrat suivant pour la fourniture des carburants nécessaires aux besoins de la Ville de Montmagny pendant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021, soit :

a) pour la fourniture de diesel clair saisonnier, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de - 0,0296 \$ le litre;

b) pour la fourniture d'essence sans plomb, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de - 0,0224 \$ le litre;

lesdites soumissions étant conformes au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De convenir que des ajustements de prix au litre seront effectués par la Ville de Montmagny, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des variations du marché, et ce, selon les modalités prévues aux documents de soumission et en tenant compte de la marge du fournisseur mentionnée à sa soumission pour chacun des types de carburant fournis, lesquelles marges seront valables pour toute la durée du contrat.

De transmettre copie de la présente résolution à Energies Sonic inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

23 Adjudication de contrat - Contrôle de qualité par un laboratoire d'essai

2019-140

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels de contrôle de qualité par un laboratoire d'essai pendant l'année 2019, avec possibilité de reconduction du contrat pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, six soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes ABS, FNX Innov inc., Englobe, Les Services EXP inc., Laboratoire Expertises Rivière-du-Loup et Laboratoire Expertises Québec ;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à la firme FNX Innov inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels de contrôle de qualité des matériaux par un laboratoire d'essai pendant l'année 2019, au prix total de 47 677,03 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette firme. La soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection dans le cadre du processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes. Les documents d'appel d'offres, les addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à FNX Innov inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

24 Journée de la Santé et Sécurité au travail - Le 1^{er} mai 2019

2019-141

CONSIDÉRANT que le 1^{er} mai est la fête des travailleurs;

CONSIDÉRANT l'importance de la santé et de la sécurité au travail pour la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De proclamer la journée du 1^{er} mai Journée Santé et Sécurité au travail pour les employés de la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé et Sécurité de la Ville de Montmagny.

25 PIIA - 76-78, rue Saint-Jean-Baptiste Est - Rénovations extérieures

2019-142

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 mars 2019, eu égard au projet du bâtiment sis au 76-78, rue Saint-Jean-Baptiste Est;

CONSIDÉRANT que le visuel des travaux demandés sera très différent de celui présent;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à permettre le remplacement du revêtement extérieur en Canoxel, l'enlèvement de l'avant-toit, la modification architecturale de l'avant-toit, les marches annexées au perron et le solarium transformé en perron au bâtiment sis au 76-78, rue Saint-Jean-Batpiste Est. Ledit plan s'avère, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, non conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville et ses amendements puisque le visuel des travaux demandés est très différent de celui présent.

De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

26 PIIA - 77-83, rue Saint-Jean-Baptiste Est - Rénovations extérieures

2019-143

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 mars 2019, eu égard au projet du bâtiment sis au 77-83, rue Saint-Jean-Baptiste Est;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à permettre le remplacement de quatre fenêtres en façade au premier étage ainsi que les deux fenêtres plus au nord sur le côté est du bâtiment du même style existant sis au 77-83, rue Saint-Jean-Baptiste Est. Ledit plan s'avère, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

27 PIIA - 131-135, rue Saint-Louis - Enseigne

2019-144

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 mars 2019, eu égard au projet du bâtiment sis au 131-135, rue Saint-Louis;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à permettre l'ajout d'une enseigne sur le bâtiment du côté ouest et l'ajout d'une enseigne sur le côté est sis au 131-135, rue Saint-Louis. Ledit plan s'avère, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 1070 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

28 PIIA - 197, chemin des Poirier - Enseigne

2019-145

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 février 2019, eu égard à ce projet;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants ont été pris en considération dans l'analyse de la décision soit : le matériau de finition de l'enseigne, l'absence d'éclairage, le souci de la qualité et l'uniformité du style d'enseigne.

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'une enseigne sur le mur est du bâtiment sis au 197, chemin des Poirier. Ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, non conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels en fonction des éléments suivants : le matériau de finition de l'enseigne, l'absence d'éclairage, le souci de la qualité et l'uniformité du style d'enseigne.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

29 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur les modalités de publication des avis publics

2019-146

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'établir les modalités de publication des avis publics sur le site Internet de la Ville.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

30 PÉRIODE DE QUESTIONS

31 Levée de la séance

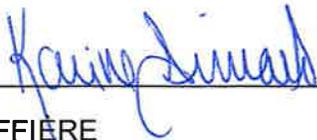
32 2019-147

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, à 20 h 48.



GREFFIERE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019.



MAIRE

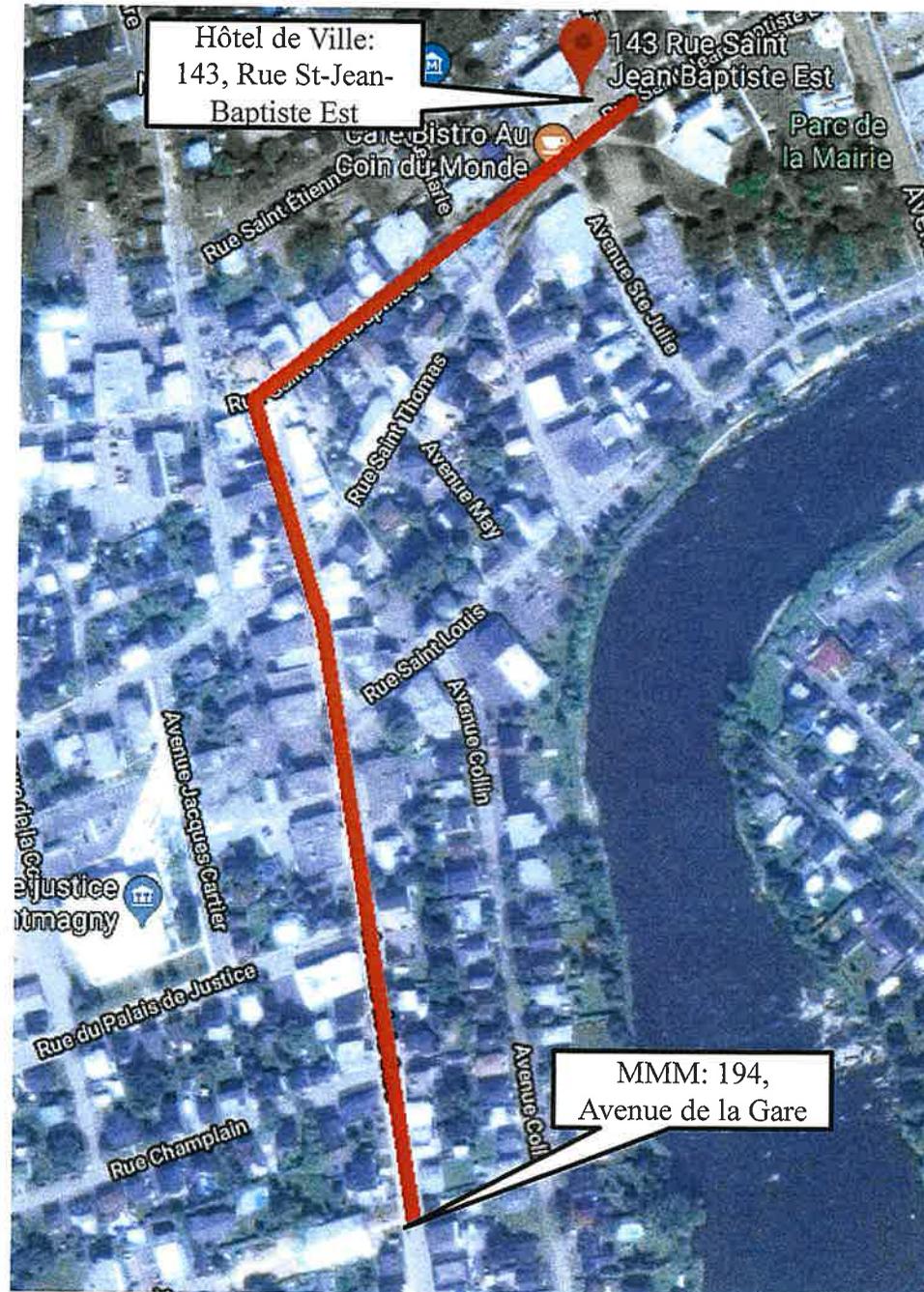
Résolution 2019-132

09h40 / 5 MAI 19	Départ du MMM vers l'Hôtel de Ville
09h50 / 5 MAI 19	Arrivée à l'Hôtel de Ville
10h00 / 5 MAI 19	Cmdt cogne à la porte de l'Hôtel de Ville
10h05 / 5 MAI 19	Inspection des troupes
10h15 / 5 MAI 19	Allocutions
10h45 / 5 MAI 19	Fin de la cérémonie – Départ vers le Parc du Souvenir
11h00 / 5 MAI 19	Arrivée au Parc du Souvenir

Annexe C
1110-1 (O Ops)
mars 2019

Itinéraire

- Départ du MMM: 194, Avenue de la Gare
- 400m direction Nord sur Avenue de la Gare
- Tourner à droite sur Rue St-Jean-Baptiste Est, 210m
- Arrivée Hôtel de Ville: 143, Rue St-Jean-Baptiste Est



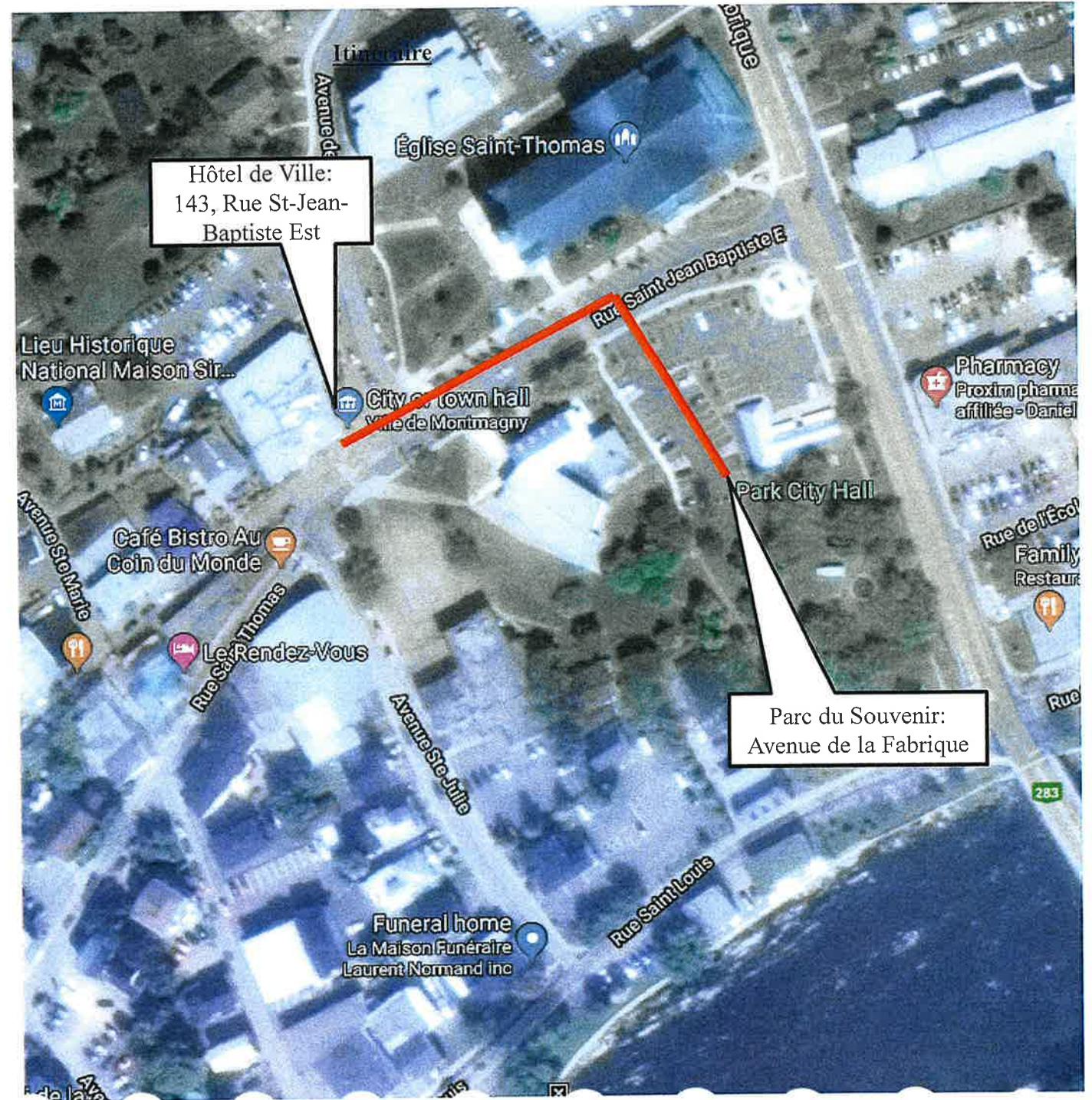
Annexe C
1110-1 (O Ops)
mars 2019

-Départ Hôtel de Ville: 143,
Rue St-Jean-Baptiste Est

-70m direction Est sur Rue
St-Jean-Baptiste Est

-Tourner à droite dans
stationnement Parc du
Souvenir, 50m

-Arrivée Parc du Souvenir,
Avenue de la Fabrique



Tour du Silence

Randonnée Vélo du Club Vélomagny

Légende

 Tour du Silence



Resolution 2015. 133

